



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

services départementaux d'incendie et de secours

Question écrite n° 23399

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la situation des présidents et vice-présidents des services départementaux d'incendie et de secours. La restructuration voulue par la loi du 3 mai 1996 a profondément bouleversé les modes de fonctionnement des SDIS. Assumer la présidence de ces services exige aujourd'hui deux à trois jours de disponibilité totale par semaine et engendre une part très importante de responsabilité assurée depuis un an par ces personnels sans aucune rémunération ou indemnité. Aussi, il lui demande les dispositions que son ministère compte prendre afin de faire bénéficier les présidents et vice-présidents des SDIS d'une indemnité eu égard à leur engagement total.

Texte de la réponse

Comme il l'a déjà été indiqué, la mise en place d'un régime indemnitaire en faveur des présidents et vice-présidents de conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), en contrepartie de l'exercice des fonctions assumées, recueille tout à fait l'accord du ministre de l'intérieur. En effet, les nouvelles responsabilités conférées aux présidents et vice-présidents de conseils d'administration de ces établissements publics, dans le cadre de la départementalisation des services d'incendie et de secours voulue par la loi n° 96-369 du 3 mai 1996, imposent une plus grande disponibilité des élus occupant ces postes. En recevant, le 18 juin dernier, l'ensemble des présidents de conseils d'administration, le ministre de l'intérieur leur a fait savoir qu'il convenait de chercher rapidement avec eux le moyen de créer ce régime indemnitaire qui passe nécessairement par une disposition législative. Une proposition de loi visant à créer cette indemnité a été rejetée par la majorité des sénateurs en décembre dernier. En conséquence, c'est à l'Assemblée nationale qu'il reviendra d'examiner un projet ou une proposition de loi de nature à répondre à cette préoccupation.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23399

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 8 mars 1999

Question publiée le : 28 décembre 1998, page 7043

Réponse publiée le : 15 mars 1999, page 1602